

Admis
au **CRPE**

**NOUVEAU
CONCOURS**

L3

ADMISSION
**2026
2027**

EPS

**CULTURES SPORTIVE, CORPORELLE
ET CITOYENNE - APSA**

Tout pour réussir l'épreuve orale

- ✓ **Méthodes et conseils** des formateurs
- ✓ Tous les **savoirs** fondamentaux
- ✓ Des résumés de cours **en schémas**
- ✓ **40 applications** corrigées

M. Loison (dir.)
H. Groenen (coord.)
A. Huhez
P. Kapusta
T. Kuehn
S. Necker

OFFERT



50 QCM
interactifs
pour réviser
autrement !

N°1 **Vuibert**
DES CONCOURS

Admis
au **CRPE**

**NOUVEAU
CONCOURS**

L3

ADMISSION

**2026
2027**

EPS

Tout pour réussir l'épreuve orale

Ouvrage dirigé par Marc Loison

Docteur en histoire de l'éducation et sciences de l'éducation, maître de conférences honoraire en histoire contemporaine de l'université d'Artois, ancien conseiller pédagogique chargé de mission académique pour l'éducation prioritaire, ancien président de jury CRPE

Co-écrit par Haimo Groenen, coordinateur de l'ouvrage

Professeur agrégé d'EPS, maître de conférences en STAPS, Inspé Académie de Lille Hauts-de-France, Université de Lille, CIREL-RECIFES (ULR 4354)

Aurore Huchez

Maître de conférences en STAPS, faculté des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique, UFR 3S, Université de Lille, chercheure associée URePSSS (ULR 7369)

Philippe Kapusta

Professeur certifié d'EPS, Inspé Académie de Lille Hauts-de-France, Université de Lille

Thibaut Kuehn

Professeur agrégé d'EPS, Inspé Académie de Lille Hauts-de-France, Université de Lille

Sophie Necker

Maître de conférences en STAPS, Inspé Académie de Lille Hauts-de-France, Université de Lille, RECIFES-CIREL (ULR 4354)

**N°1 Vuibert
DES CONCOURS**

.....Ressources numériques

Retrouvez 50 QCM interactifs pour réviser autrement sur :

[www.Vuibert.fr/site/221190.](http://www.vuibert.fr/site/221190)



ISBN : 978-2-311-22119-0

Conception de la couverture : Primo & Primo

Conception de l'intérieur : Primo & Primo

Réalisation de la couverture : Les Paoistes

Composition : Grafatom

Vuibert s'engage
durablement pour l'environnement



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – mars 2026 – 5, allée de la 2^e DB – 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

.....Sommaire.....

Avant-propos	7
Mode d'emploi	10
QCM d'autoévaluation	12

PARTIE 1 / CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES SUR L'EPS

1 LES FONDEMENTS DE LA DISCIPLINE EPS

Autoévaluation	18
1. Définitions et spécificités de l'EPS	21
2. Programmes scolaires et textes officiels	23
3. Les moyens éducatifs de l'EPS : les AP	37
4. L'EPS promotrice de santé et de bien-être	40
5. EPS et cultures sportive, corporelle, citoyenne	49
6. EPS et développement de l'enfant	55
7. Apprentissages, ressources	73
8. EPS, activités physiques et efforts	76
9. Programmation des APSA en EPS	80
10. Sécurité, EPS et APSA	82
Schéma bilan	88
Entraînements	89
Corrigés	90

2 REPÈRES INSTITUTIONNELS ET MÉTHODOLOGIQUES SUR L'ÉPREUVE EPS DU CRPE

Autoévaluation	94
1. Cadres institutionnels	96
2. Repères sur l'entretien : les attentes du jury	99

PARTIE 2 \ CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES SUR L'ENSEIGNEMENT DES APSA EN EPS

1 ENSEIGNER LA NATATION EN EPS À L'ÉCOLE

Autoévaluation	104
1. Connaissances didactiques sur l'APSA.	106
2. Connaissances institutionnelles	114
Schéma bilan 1	124
Schéma bilan 2	125
Corrigés	126

2 ENSEIGNER LES ACTIVITÉS ATHLÉTIQUES EN EPS

Autoévaluation	127
1. Connaissances didactiques sur l'APSA.	129
2. Connaissances institutionnelles	138
Schéma bilan 1	142
Schéma bilan 2	143
Corrigés	144

3 ENSEIGNER LES ACTIVITÉS GYMNIQUES EN EPS

Autoévaluation	146
1. Connaissances didactiques sur l'APSA.	148
2. Connaissances institutionnelles	156
3. Repères et outils didactiques	170
Schéma bilan	174
Corrigés	175

4 ENSEIGNER LA DANSE EN EPS

Autoévaluation	176
1. Connaissances didactiques sur l'APSA.	178
2. Connaissances institutionnelles	190
Schéma bilan 1	195
Schéma bilan 2	196
Corrigés	197

5 ENSEIGNER LES ACTIVITÉS DE COMBAT EN EPS

Autoévaluation	199
1. Connaissances disciplinaires sur l'APSA	201
2. Connaissances institutionnelles et illustrations des acquisitions visées	215
Schéma bilan 1	225
Schéma bilan 2	226
Corrigés	227

6 ENSEIGNER LES JEUX ET SPORTS COLLECTIFS EN EPS

Autoévaluation	228
1. Connaissances didactiques sur l'APSA	230
2. Connaissances institutionnelles	234
Schéma bilan	243
Corrigés	244

.....Avant-propos.....

Le concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) vient d'être modifié tant dans ses contenus que dans ses objectifs. Il sera désormais ouvert dès le niveau bac+ 3.

L'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe et des concours externes spéciaux de recrutement de professeurs des écoles précise que la première partie de la seconde épreuve orale d'admission est consacrée à l'éducation physique et sportive (EPS).

Cette épreuve permet d'apprécier les connaissances du candidat dans le champ des activités physiques sportives et artistiques, supports de l'enseignement de l'EPS à l'école et au collège, et sur le développement moteur et psychologique de l'enfant. Cette épreuve mobilise également les capacités d'analyse et de réflexion du candidat.

Les épreuves du CRPE en licence 3

	Durée	Note / Coefficient	Contenu principal	Éliminatoire
Admissibilité				
Épreuve écrite 1 : français/mathématiques	4 h	/20 – Coeff. 5	– Français (10 pts) : support : texte de 500 mots maxi. 3 phases : étude de la langue, lexicologie, courte rédaction sur texte – Maths (10 pts) : exercices/ problèmes de niveau cycle 4	Note $\leq$ 2,5 dans l'une des deux parties
Épreuve écrite 2 : 3 disciplines au choix parmi 4	4 h	/20 – Coeff. 3	Choix entre : histoire-géo et EMC, sciences et techno., arts, langue vivante (niveau B1 CECRL) - Évaluation : connaissances, analyse, expression à partir de documents	Note globale $\leq$ 5

	Durée	Note / Coefficient	Contenu principal	Éliminatoire
Admission				
Épreuve orale 1 : français ou maths (au choix)	1 h (prép. 1 h)	/20 – Coeff. 5	– Exposé (20 min) : mobilisation d'une notion à partir de documents – Échange (40 min) : approfondissement, élargissement disciplinaire	Note = 0
Épreuve orale 2 : EPS et motivation	55 min EPS 20 min (prép. 10 min)	/20 – Coeff. 3	– EPS (8 pts) : exposé + échange sur une question au choix parmi 2. (thèmes : culture sportive, corporelle, citoyenne) – Motivation (12 pts) : parcours, valeurs, mise en situation	Note de l'une des deux parties = 0

Les connaissances appréciées relèvent de trois domaines : la culture sportive (les techniques, les tactiques, les règlements, les sciences et technologies appliquées à la pratique des activités physiques, sportives et artistiques), la culture corporelle (les effets de la pratique physique sur son état de bien-être et de santé, les indicateurs de l'effort, la sécurité) et la culture citoyenne (la coopération et le respect des règles collectives dans la pratique des activités physiques sportives et artistiques).

Le jury propose deux questions relevant de domaines différents au candidat, qui choisit d'en traiter une seule. Chaque question porte sur un des trois domaines de connaissances (culture sportive, culture corporelle ou culture citoyenne). Le niveau de connaissances exigible correspond aux attendus des programmes de l'enseignement commun en EPS pour le cycle 4.

Afin d'assurer au mieux la préparation et l'entraînement à cette épreuve à caractère pour le moins disciplinaire, le candidat au CRPE-L3 trouvera dans ce manuel les éléments théoriques indispensables.

Enfin, afin d'améliorer et de structurer efficacement la préparation à cette épreuve orale d'admission, quelques outils supplémentaires sont proposés, à savoir :

- un mode d'emploi visuel pour vous orienter dans le manuel ;
- un test d'autoévaluation générale en début d'ouvrage portant sur la compétence P1 « Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique », sur laquelle nous avons pris le parti de mettre l'accent ;
- un parcours de révisions personnalisé faisant suite à cette évaluation générale ;
- pour chaque activité physique sportive et artistique, un schéma bilan en lien avec les trois cultures (sportive, corporelle et citoyenne).

Les auteurs de cet ouvrage et moi-même espérons que ce manuel ainsi conçu et doté de ses multiples outils méthodologiques vous permettra de vous préparer efficacement et en toute sérénité à l'épreuve d'EPS.

Sa mise en œuvre éditoriale n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse d'Anaïs Cotellet, que je tiens ici personnellement à remercier.

Marc Loison,
directeur de l'ouvrage

Mode d'emploi

En début de manuel

QCM
d'autoévaluation

Pour chaque question, une seule réponse est correcte.

Questions sur la partie 1 : Maîtriser les repères disciplinaires sur l'EPS

❶ L'EPS peut être définie comme étant :

- ☐ a. du sport.
- ☐ b. la pratique d'activités physiques et sportives à l'école.
- ☐ c. une discipline scolaire à part entière mais singulière.
- ☐ d. une pratique sportive obligatoire à l'école.

❷ Le corps est :

- ☐ a. une finalité de l'EPS.
- ☐ b. au cœur de l'identité de l'EPS.
- ☐ c. le moyen de l'EPS.
- ☐ d. la priorité éducative de l'école dans le cadre du dualisme de Descartes.

❸ Les enjeux éducatifs de l'EPS :

- ☐ a. sont définis en référence à la fois à ses finalités et objectifs, et aux finalités de l'école.
- ☐ b. sont définis par les activités physiques.
- ☐ c. dépendent des choix de l'enseignant.
- ☐ d. sont définis en référence à ses finalités et objectifs.

❹ Les programmes scolaires prévoient d'initier les élèves au plaisir de la pratique sportive :

- ☐ a. à partir du cycle 1.
- ☐ b. au cycle 2.
- ☐ c. au cycle 3.
- ☐ d. aux cycles 2 et 3.

❺ Les horaires de l'EPS sont :

- ☐ a. définis librement par chaque enseignant.
- ☐ b. identiques sur toute l'école primaire.
- ☐ c. de 3 heures hebdomadaires par semaine.
- ☐ d. de 108 heures par an à l'école élémentaire.

❻ Les problématiques sociétales relatives à la santé :

- ☐ a. sont déterminées par des facteurs génétiques.
- ☐ b. dépendent de facteurs conjoncturels et des connaissances scientifiques disponibles.
- ☐ c. ont toujours été les mêmes.
- ☐ d. n'impactent pas l'école.

❼ Pour les enfants jusqu'à 5 ans, on recommande qu'ils soient actifs physiquement grâce à :

- ☐ a. 3 heures d'activités physiques et de jeux par jour.
- ☐ b. 2 heures d'activités physiques et de jeux par jour.
- ☐ c. 1 heure d'activités physiques et de jeux par jour.
- ☐ d. 30 à 45 minutes d'activités physiques et de jeux par jour.

12

Un QCM d'autoévaluation pour identifier vos forces et vos faiblesses et vous aider à organiser vos révisions

Dans chaque chapitre

Des conseils de formateurs pour faire le lien entre les différentes notions

Des renvois vers le cours pour vous reporter vers les notions non maîtrisées

1 Les fondements de la discipline EPS¹

Objectifs concours

- ✓ Maîtriser la matrice disciplinaire de l'EPS (finalités, objectifs et moyens éducatifs de l'EPS relatifs aux APSA).
- ✓ Maîtriser les 3 cultures constitutives de l'EPS.
- ✓ Maîtriser des connaissances scientifiques sur le développement de l'enfant, les ressources, les efforts.
- ✓ Maîtriser les concepts de santé et de bien-être en EPS.
- ✓ Maîtriser certaines bases didactiques de l'enseignement de l'EPS.

Autoévaluation

❶ Le sigle EPS désigne :

- ☐ a. l'éducation physique scolaire.
- ☐ b. l'enseignement physique scolaire.
- ☐ c. l'éducation physique et sportive.
- ☐ d. l'enseignement du sport à l'école.

❷ L'enseignement de l'EPS à l'école :

- ☐ a. est facultatif.
- ☐ b. est depuis longtemps obligatoire.
- ☐ c. dont le caractère obligatoire a souvent été remis en question.
- ☐ d. est devenu récemment obligatoire.

❸ L'éducation physique et sportive :

- ☐ a. s'adresse uniquement au corps.
- ☐ b. a une utilité sociale mais aucune utilité scolaire.
- ☐ c. a une utilité scolaire mais aucune utilité sociale.
- ☐ d. est une éducation du corps tout en étant au service de valeurs intellectuelles, morales et sociales.

❹ Contribuer au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants :

- ☐ a. est la finalité de l'EPS tout au long de la scolarité.
- ☐ b. est la finalité de l'EPS en maternelle.
- ☐ c. est une compétence générale de l'EPS au C2.
- ☐ d. est un objectif de l'EPS en maternelle.

18

Une liste des savoir-faire à acquérir pour vous fixer des objectifs d'apprentissage

Un QCM pour faire le point sur vos connaissances

Corrigés

❶ b. - ❷ a. - ❸ c. - ❹ a. - ❺ b. - ❻ a. - ❼ c.

Conseils

- Veillez à bien intégrer les derniers textes officiels qui régissent l'enseignement de la natation à l'école (ils ont évolué récemment, comme en témoignent l'arrêté du 28 février sur l'enseignement de la natation à l'école, et le BO n°9 du 3 mars 2022).
- Veillez à intégrer les spécificités du milieu aquatique dans la conception de l'enseignement de la natation à l'école.
- Veillez à intégrer les caractéristiques biomécaniques du corps humain dans l'eau dans la conception de l'enseignement de la natation à l'école.

105

Conseils de formateurs pour l'enseignement de l'EPS

– la nécessité de l'indicateur, sur les directions du déplacement éventuel en particulier ;
– la nécessité de se propulser pour mettre le corps en mouvement.
Les quatre fonctions (équilibre, information, propulsion et propulsion) sont ainsi fortement remises en question si l'on considère l'activité humaine d'un terrain, et chacune impacte les autres.

Une dernière contradiction liée aux risques perçus par le pratiquant consiste à mesurer les limites dans lesquelles il peut s'engager, tout en restant en sécurité.
Ces problèmes fondamentaux présents ci-dessus sont ainsi toujours présents, dans les objets, d'enseignements qui pourront être choisis ; les entrées dans l'eau, les immersions, les sautages et les déplacements. La résolution de ces problèmes implique différentes ressources.

C. Ressources sollicitées

a. Les ressources cognitives

L'élève est amené à modifier, parfois profondément, ses représentations initiales sur le milieu aquatique pour comprendre les propriétés du milieu et leurs relations avec le corps ; en particulier les possibilités d'apnée, la flottaison, l'hydrodynamisme, les résistances, les sautages et les déplacements. En outre, la connaissance de ses limites personnelles représente l'enjeu majeur de l'enseignement de cette AP.

EXEMPLES

Problèmes de mobilisation des ressources cognitives pouvant expliquer des comportements typiques d'élèves

- Les élèves peuvent ne pas avoir conscience de leur possibilité d'apnée ; penser qu'ils n'auront pas « assez d'air » pour remonter.
- Ils peuvent penser qu'ils vont se remplir d'eau en immergés les voies respiratoires ; qu'ils vont couler vers le fond.
- Ils peuvent penser que pour avancer, il faut bouger beaucoup.
- Ils peuvent méconnaître leurs possibilités réelles quant au déplacement en surface, mais également ne pas connaître la technique de nage qui actuellement est la plus efficace.

b. Les ressources affectives

L'élève est amené à gérer les fonctions provoquées essentiellement par la remise en cause d'un équilibre usuel, puisant tant par la maîtrise des apnées planétaires, la sensation que l'eau porte à la surface (et donc l'acceptation d'une immersion longue), la bascule de la tête et du corps à l'horizontale... Avant de transformations qui mobilisent une charge affective importante liée à l'accueil. La plupart des apprenants dont il est question ici sont en lien direct avec les représentations, voire plus haut.

Cours

Enseigner les activités athlétiques en EPS

- Dépasser la zone d'arrivée, avec une zone tampon permettant à l'élève de ralentir sans obstacle après la course.
- Prévoir des tapis de réception suffisamment épais pour la réception des sauts en hauteur.

d. Sécurité active (gérée par les élèves)

- Prévoir une tenue et des chaussures adaptées.
- Effectuer un échauffement complet permettant une préparation à l'effort... c. 100
- Respecter les temps de récupération.
- Vérifier le dispositif (ex : sautoir) avant de s'engager et/ou organiser le dispositif.

Application 1

Quelles sont pour vous les principales caractéristiques de l'athlétisme en général ?

Application 2

Pouvez-vous citer les principales enjeux des disciplines athlétiques ?

Application 3

En cours longue, quelle est la principale filière énergétique sollicitée : anaérobie lactique, aérobie, anaérobie alactique ?

2 Connaissances institutionnelles

Les textes de référence sont les programmes de l'école primaire et du collège. Nous allons montrer dans ce paragraphe en quoi les activités athlétiques contribuent au socle commun. Pour ce faire nous partirons des domaines du socle pour les décliner en compétences générales de l'EPS. Nous terminerons par l'explicitation des caractéristiques du champ d'apprentissage numéro 1 telles qu'exprimées par le texte officiel.

L'ordre que nous avons choisi correspond à la présentation des textes officiels des cycles 2, 3, 4 et trois volets, le volet 1 précisant les spécificités du cycle, le volet 2 les contributions essentielles des différents enseignements au socle commun et le volet 3 abordant les contenus des enseignements pour chaque discipline. Pour les cycles 2 et 3, le texte mentionne : « L'EPS répond aux enjeux de formation du socle commun, en permettant à tous les élèves de construire cinq compétences générales ». Concernant les choix attendus de fin de cycle et de compétences travaillées dans les activités athlétiques, nous avons opéré quelques choix spécifiques à la course de durée.

A. En lien avec le domaine 1 du socle

Développer sa motricité et construire un langage du corps :

Des renvois vers les corrigés pour vous évaluer

Des exercices d'application pour mettre en pratique les principales notions

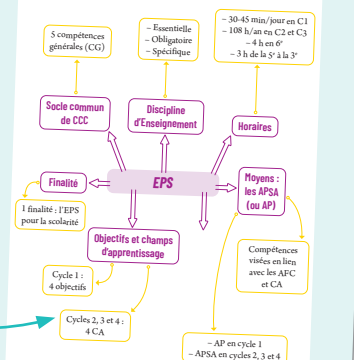
Un cours illustré d'exemples pour bien assimiler les notions

Des corrigés détaillés pour vous autoévaluer et progresser

Une synthèse schématique à la fin de chaque cours

Des synthèses

Schéma bilan



QCM

d'autoévaluation

Pour chaque question, une seule réponse est correcte.

Questions sur la partie 1 : Maîtriser les repères disciplinaires sur l'EPS

- ❶ L'EPS peut être définie comme étant :
- ☐ a. du sport.
 - ☐ b. la pratique d'activités physiques et sportives à l'école.
 - ☐ c. une discipline scolaire à part entière mais singulière.
 - ☐ d. une pratique sportive obligatoire à l'école.
- ❷ Le corps est :
- ☐ a. une finalité de l'EPS.
 - ☐ b. au cœur de l'identité de l'EPS.
 - ☐ c. le moyen de l'EPS.
 - ☐ d. la priorité éducative de l'école dans le cadre du dualisme de Descartes.
- ❸ Les enjeux éducatifs de l'EPS :
- ☐ a. sont définis en référence à la fois à ses finalités et objectifs, et aux finalités de l'école.
 - ☐ b. sont définis par les activités physiques.
 - ☐ c. dépendent des choix de l'enseignant.
 - ☐ d. sont définis en référence à ses finalités et objectifs.
- ❹ Les programmes scolaires prévoient d'initier les élèves au plaisir de la pratique sportive :
- ☐ a. à partir du cycle 1.
 - ☐ b. au cycle 2.
 - ☐ c. au cycle 3.
 - ☐ d. aux cycles 2 et 3.
- ❺ Les horaires de l'EPS sont :
- ☐ a. définis librement par chaque enseignant.
 - ☐ b. identiques sur toute l'école primaire.
 - ☐ c. de 3 heures hebdomadaires par semaine à l'école primaire.
 - ☐ d. de 108 heures par an à l'école élémentaire.
- ❻ Les problématiques sociétales relatives à la santé :
- ☐ a. sont déterminées par des facteurs génétiques.
 - ☐ b. dépendent de facteurs conjoncturels et des connaissances scientifiques disponibles.
 - ☐ c. ont toujours été les mêmes.
 - ☐ d. n'impactent pas l'école.
- ❼ Pour les enfants jusque 5 ans, on recommande qu'ils soient actifs physiquement grâce à :
- ☐ a. 3 heures d'activités physiques et de jeux par jour.
 - ☐ b. 2 heures d'activités physiques et de jeux par jour.
 - ☐ c. 1 heure d'activités physiques et de jeux par jour.
 - ☐ d. 30 à 45 minutes d'activités physiques et de jeux par jour.

- 8 À l'école élémentaire, les APSA programmées sont choisies en lien avec :
- ☐ a. 2 champs d'apprentissage.
 - ☐ b. 3 champs d'apprentissage.
 - ☐ c. 4 champs d'apprentissage.
 - ☐ d. 5 champs d'apprentissage.
- 9 L'EPS participe au socle commun de connaissances, de compétences et de culture :
- ☐ a. à travers 5 compétences spécifiques.
 - ☐ b. à travers 5 compétences générales.
 - ☐ c. à travers 5 compétences méthodologiques.
 - ☐ d. à travers 5 compétences sociales.
- 10 Le développement de l'enfant est à la croisée des processus suivants :
- ☐ a. la croissance et l'éducation.
 - ☐ b. l'apprentissage et la maturation.
 - ☐ c. la croissance et la maturation.
 - ☐ d. l'apprentissage et la croissance.
- 11 La psychologie de l'enfant étudie :
- ☐ a. le développement de l'enfant.
 - ☐ b. le développement de l'enfant à travers tous les éclairages scientifiques.
 - ☐ c. le développement de l'enfant à travers la théorie de Piaget.
 - ☐ d. le développement de l'enfant scolarisé.
- 12 Le développement de l'enfant résulte d'une interaction entre :
- ☐ a. un patrimoine génétique et l'éducation familiale.
 - ☐ b. un patrimoine génétique et les apprentissages scolaires.
 - ☐ c. un patrimoine génétique et les expériences du sujet.
 - ☐ d. un patrimoine génétique et l'environnement physique.
- 13 Le développement de l'enfant aboutit à des évolutions :
- ☐ a. qui surviennent de façon identique chez tous les individus.
 - ☐ b. qui traduisent des variations interindividuelles et intra-individuelles.
 - ☐ c. qui traduisent des variations interindividuelles.
 - ☐ d. qui traduisent des variations intra-individuelles.
- 14 Les catégories de ressources sollicitées lors de la pratique des AP :
- ☐ a. sont différentes selon les APSA.
 - ☐ b. sont identiques quelles que soient les APSA.
 - ☐ c. dépendent du développement de l'enfant.
 - ☐ d. dépendent des choix faits par l'enseignant.
- 15 La programmation de l'EPS à l'école élémentaire doit prendre en compte :
- ☐ a. tous les champs d'apprentissage de l'EPS.
 - ☐ b. 3 champs d'apprentissage au choix de l'enseignant.
 - ☐ c. 2 champs d'apprentissage au choix de l'enseignant.
 - ☐ d. 1 champ d'apprentissage au choix de l'enseignant.
- 16 En EPS, lors de la pratique d'une AP, les risques subjectifs renvoient :
- ☐ a. aux risques perçus par l'enseignant.
 - ☐ b. aux risques perçus par les élèves.
 - ☐ c. aux risques caractéristiques de l'AP.

17 La gestion par l'enseignant de la sécurité des élèves ne dépend pas :

- ☐ a. de l'âge et du développement des élèves.
- ☐ b. de l'AP pratiquée.
- ☐ c. du goût du risque de l'enseignant.
- ☐ d. de l'environnement physique.

18 L'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) est à valider :

- ☐ a. en fin de cycle 2.
- ☐ b. en CM2.
- ☐ c. au cycle 3.
- ☐ d. en fin de cycle 4.

Questions sur la partie 2 : Maîtriser les repères didactiques sur les APSA

19 En course de durée, le fait de conduire l'élève à un état proche de l'épuisement :

- ☐ a. est risqué.
- ☐ b. est une condition de progrès.
- ☐ c. est adapté à son niveau de développement.
- ☐ d. est bénéfique pour sa santé.

20 La réalisation d'un enchaînement gymnique destiné à être vu et jugé est prévue :

- ☐ a. au cycle 1.
- ☐ b. au cycle 2.
- ☐ c. au cycle 3.
- ☐ d. aux cycles 2 et 3.

21 En danse, lequel de ces rôles n'est pas travaillé à l'école :

- ☐ a. chorégraphe.
- ☐ b. danseur.
- ☐ c. juge.
- ☐ d. spectateur.

22 Lors de l'enseignement d'activités de combat à l'école maternelle, la progression d'apprentissage recommandée consiste à débiter par une opposition :

- ☐ a. au corps à corps.
- ☐ b. interindividuelle.
- ☐ c. directe.
- ☐ d. indirecte.

23 Lors de l'enseignement de jeux et sports collectifs à l'école, on peut diminuer la quantité d'informations visuelles à traiter par les élèves en faisant baisser :

- ☐ a. le temps du jeu.
- ☐ b. le nombre de joueurs.
- ☐ c. la taille du terrain.
- ☐ d. le nombre de règles de jeu.

Corrigés

1 c. → ❶ p. 21 ; 2 b. → c. p. 22 ; 3 a. → A. p. 24 ; 4 d. → d. p. 26 ;
5 d. → D. p. 35 ; 6 b. → ❷ p. 40 ; 7 a. → b. p. 43 ; 8 c. → e. p. 27 ;
9 b. → d. p. 26-27 ; 10 c. → A. p. 55 ; 11 a. → ❸ p. 55 ; 12 c. → B. p. 56 ;
13 b. → b. p. 56 ; 14 b. → B. p. 74 ; 15 c. → p. 80-81 ; 16 a. → B. p. 83 ; 17 b. → p. 86 ;
18 b. → C. p. 118 ; 19 d. → p. 86 ; 20 c. → F. p. 162-163 ; 21 c. → c. p. 179 ;
22 d. → p. 199 ; 23 a. → p. 228



Parcours de révisions personnalisé

- Calculez votre score et suivez nos conseils

Maîtriser les repères disciplinaires	/25
Maîtriser les repères didactiques	/5

- À partir de ce score et surtout des questions mal maîtrisées, déterminez un ordre de lecture des chapitres : vous pouvez commencer par les domaines dans lesquels vous vous sentez le plus à l'aise, ou au contraire travailler en priorité vos difficultés.
- Au début de chaque chapitre, commencez par effectuer l'autoévaluation, puis prenez connaissance des conseils. Ces derniers pointent la plupart des difficultés rencontrées par les candidats et les notions à bien maîtriser pour le concours. Au regard de celles-ci, par le biais des renvois proposés dans le corrigé, consultez les éléments de cours correspondants, faites ensuite les exercices d'application et enfin exercez-vous avec les sujets blancs ou officiels proposés en fin de chapitre.



PARTIE 1

Connaissances disciplinaires sur l'EPS

- | | | |
|---|---|----|
| 1 | Les fondements de la discipline EPS | 18 |
| 2 | Repères institutionnels et méthodologiques
sur l'épreuve EPS du CRPE | 94 |

1

Les fondements de la discipline EPS¹

Objectifs concours

- ✓ Maîtriser la matrice disciplinaire de l'EPS (finalités, objectifs et moyens éducatifs de l'EPS relatifs aux APSA).
- ✓ Maîtriser les 3 cultures constitutives de l'EPS.
- ✓ Maîtriser des connaissances scientifiques sur le développement de l'enfant, les ressources, les efforts.
- ✓ Maîtriser les concepts de santé et de bien-être en EPS.
- ✓ Maîtriser certaines bases didactiques de l'enseignement de l'EPS.

Autoévaluation

- ❶ Le sigle EPS désigne :
 - ☐ a. l'éducation physique scolaire
 - ☐ b. l'enseignement physique scolaire
 - ☐ c. l'éducation physique et sportive
 - ☐ d. l'enseignement du sport à l'école
- ❷ L'enseignement de l'EPS à l'école :
 - ☐ a. est facultatif.
 - ☐ b. est depuis longtemps obligatoire.
 - ☐ c. dont le caractère obligatoire a souvent été remis en question.
 - ☐ d. est devenu récemment obligatoire.
- ❸ L'éducation physique et sportive :
 - ☐ a. s'adresse uniquement au corps.
 - ☐ b. a une utilité sociale mais aucune utilité scolaire.
 - ☐ c. a une utilité scolaire mais aucune utilité sociale.
 - ☐ d. est une éducation du corps tout en étant au service de visées intellectuelles, morales et sociales.
- ❹ Contribuer au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants :
 - ☐ a. est la finalité de l'EPS tout au long de la scolarité.
 - ☐ b. est la finalité de l'EPS en maternelle.
 - ☐ c. est une compétence générale de l'EPS au C2.
 - ☐ d. est un objectif de l'EPS en maternelle.

1. Auteur du chapitre : Haimo Groenen.

- 5 Communiquer avec les autres au travers d'actions à visée expressive ou artistique :
- ☐ a. est un objectif de l'EPS au C1.
 - ☐ b. est un objectif de l'EPS au C2.
 - ☐ c. est un objectif de l'EPS au C3.
 - ☐ d. est un objectif de l'EPS sur les trois cycles de l'école primaire.
- 6 À quel domaine du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, la compétence générale de l'EPS « Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière » contribue-t-elle ?
- ☐ a. Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer.
 - ☐ b. Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre.
 - ☐ c. Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen.
 - ☐ d. Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques.
- 7 La natation est enseignée pour amener les élèves à adapter leurs déplacements à des environnements variés :
- ☐ a. au C1.
 - ☐ b. au C2.
 - ☐ c. aux C2 et C3.
 - ☐ d. sur les trois cycles de l'école primaire.
- 8 Les programmes de maternelle fixent l'horaire de l'EPS :
- ☐ a. à 3 heures par semaine.
 - ☐ b. à une séance hebdomadaire de 30 à 45 minutes.
 - ☐ c. à plusieurs séances de 30 à 45 minutes par semaine.
 - ☐ d. à une séance quotidienne de 30 à 45 minutes.
- 9 Les fiches ressources proposées sur le site Éduscol :
- ☐ a. correspondent à des textes officiels.
 - ☐ b. visent à aider les professeurs dans la compréhension et la mise en œuvre des programmes.
 - ☐ c. couvrent uniquement le C1.
 - ☐ d. couvrent uniquement les C2 et C3.
- 10 Les activités physiques :
- ☐ a. sont des activités sportives.
 - ☐ b. sont l'objectif de l'EPS à l'école primaire.
 - ☐ c. sont les moyens et supports éducatifs de l'EPS.
 - ☐ d. sont des activités artistiques.
- 11 Les activités physiques enseignées en EPS :
- ☐ a. ont toujours été les mêmes indépendamment des périodes historiques.
 - ☐ b. ont évolué au fil du temps.
 - ☐ c. ont toujours été des activités sportives.
 - ☐ d. ont toujours été des activités physiques sportives et artistiques.
- 12 Le sport peut être défini dans un sens restreint comme :
- ☐ a. la pratique d'une activité physique.
 - ☐ b. une compétition.
 - ☐ c. un règlement.
 - ☐ d. l'ensemble des situations motrices codifiées et réglementées sous forme d'institutions et de compétitions.

- 13 On considère aujourd'hui la santé comme :
- ☐ a. une absence de maladie.
 - ☐ b. une absence d'infirmité.
 - ☐ c. un état complet de bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.
 - ☐ d. le fait de ne prendre aucun traitement médical.
- 14 L'école se préoccupe de la santé des élèves depuis :
- ☐ a. la fin du ^{xix}e siècle.
 - ☐ b. le début du ^{xx}e siècle.
 - ☐ c. les années 1980.
 - ☐ d. le début du ^{xxi}e siècle.
- 15 L'éducation à la santé est une finalité de l'EPS :
- ☐ a. au C1.
 - ☐ b. au C2.
 - ☐ c. au C3.
 - ☐ d. sur les trois cycles de l'école primaire.
- 16 L'activité physique est :
- ☐ a. toujours bénéfique pour la santé.
 - ☐ b. toujours néfaste pour la santé.
 - ☐ c. bénéfique pour la santé sous certaines conditions.
 - ☐ d. recommandée par les autorités publiques sous une forme intense et compétitive.
- 17 L'éducation à la santé apporte des effets bénéfiques :
- ☐ a. à court terme.
 - ☐ b. à long terme.
 - ☐ c. à moyen terme.
 - ☐ d. à l'école.

Corrigés

- 1 c. → p. 21 ; 2 b. → p. 21 ; 3 d. → p. 22 ; 4 b. → p. 25 ; 5 a. → p. 27 ;
 6 d. → p. 32-34 ; 7 c. → p. 28 ; 8 b. → p. 35 ; 9 b. → p. 36 ; 10 c. B. p. 29 ;
 11 b. → p. 37 ; 12 d. → p. 37 ; 13 c. → p. 40 ; 14 b. → p. 43 ; 15 d. → p. 46-47 ; 16 c. → p. 43 ;
 17 b. → p. 45.



Conseils

- Pour comprendre l'EPS à l'école primaire, il est important de situer ses origines et son évolution historique, et de saisir ce qui fait son identité, sa spécificité scolaire, ses relations avec l'école et avec le sport.
- Afin de pouvoir répondre à ces questions, il est impératif de bien maîtriser les orientations des programmes de maternelle et de l'élémentaire, en étant vigilant aux points communs éventuels entre l'EPS aux C1, C2 et C3, mais aussi aux spécificités qui apparaissent entre les cycles. Il faut également distinguer ce qui relève des textes officiels ou des autres ressources à disposition des professeurs.
- Il est essentiel de bien comprendre, différencier et relier EPS, AP et sport.
- L'éducation à la santé est à la croisée d'enjeux sociétaux, économiques et scolaires. Il est important de bien cerner les particularités de l'éducation à la santé (à ne pas confondre avec la finalité santé), la place de l'EPS dans l'éducation à la santé, et sa contribution spécifique dans le cadre des finalités de l'école et des dispositifs éducatifs qu'elle met en place.

SOMMAIRE

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Définitions et spécificités de l'EPS 2. Programmes scolaires et textes officiels 3. Les moyens éducatifs de l'EPS : les AP 4. L'EPS promotrice de santé et de bien-être 5. EPS et cultures sportive, corporelle, citoyenne | <ol style="list-style-type: none"> 6. EPS et développement de l'enfant 7. Apprentissages, ressources 8. EPS, activités physiques et efforts 9. Programmation des APSA en EPS 10. Sécurité, EPS et APSA |
|---|---|

1 Définitions et spécificités de l'EPS

A. L'EPS : une discipline à part entière à l'école

Enseigner une discipline d'enseignement implique d'en maîtriser les caractéristiques et les fondements scolaires. Soulignons tout d'abord que l'éducation physique et sportive (EPS) peut être considérée comme une **discipline scolaire à part entière**. Les programmes de l'école élémentaire le confirment en perpétuant le **caractère obligatoire de l'EPS** et en déterminant les savoirs à enseigner aux différents cycles d'enseignement, critère essentiel d'une discipline scolaire (Pierre Arnaud, « L'évolution de l'éducation physique », in *La gymnastique volontaire*, n° 18, septembre 1981).

L'EPS est le fruit d'une longue histoire, faite de continuités et de ruptures qui marquent son appellation même. La gymnastique scolaire du XIX^e siècle laisse place à l'éducation physique (EP) au début du XX^e siècle, laquelle évolue vers l'EPS durant la Seconde Guerre mondiale. L'avènement de l'EPS traduit un processus de sportivisation de la discipline, l'utilisation d'activités sportives (sports athlétiques, collectifs, de combat...) en complément d'autres activités physiques (AP), comme les jeux traditionnels ou les activités artistiques. Pour plus de clarté, nous dirons que l'EPS est **une forme sportivisée et scolarisée d'EP** (Yves Gougeon, « EP, EPS : identité, identification, différenciations », in *Textes parcourus, Préparation Écrit 1 Capeps, Session 2000*, IUFM Nord – Pas-de-Calais, Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 1999).

Les cinq domaines d'apprentissage structurant les programmes de l'école maternelle ne mentionnent pas l'EPS, mais c'est dans le domaine « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique » que trouve place l'éducation du corps, même si elle ne s'y limite pas. Nous utiliserons néanmoins l'expression générique « EPS » pour désigner le domaine d'apprentissage (maternelle) ou la discipline d'enseignement (élémentaire) à l'école. Sur les cycles 1 à 4, l'EPS repose en effet sur la pratique par les élèves d'activités physiques variées, source d'expériences corporelles diversifiées chez les élèves, et moyen d'éducation de ces derniers.

B. L'EPS : une discipline essentielle à l'école

a. Une discipline obligatoire de longue date à l'école

L'importance accordée par les acteurs politiques et scolaires à cette discipline est confirmée par les textes ayant réglementé sa place et ses missions à l'école. Après avoir été rendue facultative en 1850, la gymnastique scolaire devient obligatoire en 1880 pour les garçons dans tous les types d'enseignements du primaire et du secondaire, et ce avant même l'obligation scolaire proclamée en 1882. Cette année-là, l'EP est également rendue obligatoire pour les jeunes filles. Le caractère obligatoire de l'EPS à l'école n'a depuis jamais été remis en question (Édouard Solal, *L'Enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école primaire (1789-1990). Un parcours difficile*, éd. Revue EPS, 1999).

b. Toute une éducation implique une éducation physique

Cette situation fait écho à la définition de l'éducation proposée par le sociologue Émile Durkheim : « L'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu social auquel il est particulièrement destiné. » (Émile Durkheim, « Éducation », in Ferdinand Buisson, *Nouveau dictionnaire de pédagogie*, Paris, Hachette, 1911, p. 532. Cette définition fait encore référence actuellement.)

L'idée même d'éducation inclut ainsi une éducation du corps. Le philosophe et historien Jacques Ulmann argumente dans le même sens : « La notion même d'éducation implique l'existence d'une éducation physique [...] il n'est pas d'éducation en l'absence d'une éducation corporelle. » Il précise aussi : « La disponibilité du corps aux fins éducatives constitue le premier et le plus urgent des impératifs de l'éducation, une sorte de condition *sine qua non*. » (Jacques Ulmann, « Sur quelques problèmes concernant l'éducation physique », *Revue EPS*, n° 81, 1966, p. 7-11.) Pour Ulmann, **la santé est la condition de toutes les autres finalités éducatives** (Jacques Ulmann, « Les rapports historiques entre l'éducation physique et le sport », *Revue EPS*, n° 238, 1992). Par son action sur le corps de l'individu et sa portée hygiénique, l'EP joue un rôle décisif dans le processus éducatif dans son ensemble.

c. L'identité de l'EP : une éducation du corps, morale, sociale et intellectuelle

Le corps est au cœur de l'identité de l'EP, ce qui participe à sa singularité. Selon la formule consacrée, l'EPS est une « discipline à part entière mais entièrement à part » (Hébrard, *EPS : Réflexions et perspectives*, Paris, Éditions Revue EPS, 1986). Pour autant, si l'EPS est une éducation du corps et pour le corps par la pratique d'AP, elle ne se limite pas à la dimension corporelle de la conduite humaine. L'EP a également toujours été au service **de visées morales et sociales**, ce qui accentue sa spécificité et son identité

éducative. En transmettant des valeurs conformes au pouvoir politique (formation du citoyen par exemple) et aux besoins sociaux (notamment en matière de santé publique par exemple), la discipline a construit et perpétué **son utilité sociale**.

L'EP a enfin toujours tissé des liens avec des **visées éducatives intellectuelles**. Comme l'a parfaitement montré Pierre Arnaud à travers sa thèse sur l'homomorphisme scolaire, l'EP a dû participer au développement chez les élèves des fonctions intellectuelles si chères à l'école française pour asseoir et renforcer sa légitimité scolaire. L'école française a en effet longtemps été marquée par un dualisme conduisant à une séparation du corps et de l'esprit, et à une valorisation de ce dernier dans l'enseignement. Deux types de pédagogies ont alors été utilisés en EP : les pédagogies corporelles de l'intelligence visant le développement des fonctions intellectuelles sur la base d'exercices corporels, puis les pédagogies intellectualistes de la motricité utilisant les processus cognitifs pour développer les habiletés motrices.

Les programmes et textes officiels permettent d'aller plus loin dans la compréhension des fondements de l'EPS en tant que discipline d'enseignement. Ils orientent les enjeux et acquisitions visés dans la discipline.

Les textes officiels seront
illustrés dans plusieurs
APSA en partie 2

2 Programmes scolaires et textes officiels

L'enseignement implique de connaître et de maîtriser un certain nombre de textes officiels, dont les programmes scolaires pour la maternelle et l'élémentaire. Les textes officiels ne constituent pas une vérité intangible, mais un cadre général et évolutif.

Les **programmes** publiés dans le *Bulletin officiel (B.O.)* permettent d'identifier **les visées éducatives et enjeux inhérents à la discipline et aux AP** (au sens de ce qui est visé, recherché, sur le plan éducatif) **et les contenus** (au sens générique de ce que l'on veut enseigner aux élèves) assignés à chaque domaine d'apprentissage (maternelle) ou discipline (élémentaire et C4), **les moyens** prévus à cet effet, la spécificité de chaque cycle d'enseignement, **la progression** établie entre ceux-ci, et plus largement la contribution de chaque domaine ou discipline aux missions et finalités de l'école. Parallèlement, d'autres textes officiels régissent ou orientent l'enseignement de l'EPS à l'école.

Citons en particulier le socle commun de connaissances, de compétences et de culture de (B.O. de l'Éducation nationale n° 17 du 23 avril 2015) développé plus loin, ou encore le parcours éducatif de santé (circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016), mais aussi la circulaire n° 2017-116 du 6 octobre 2017 relative à l'encadrement des activités physiques et sportives et le décret n° 2017-766 du 4 mai 2017 sur l'agrément des intervenants extérieurs aux activités physiques et sportives (ces deux derniers textes officiels sont publiés au BO n° 34 du 12 octobre 2017).

Les caractéristiques de certaines AP et les contraintes liées à leur enseignement s'accompagnent de **textes officiels spécifiques**. C'est le cas en particulier des **activités aquatiques et nautiques** (AAN) qui font l'objet d'une attention particulière de la part du

législateur, comme en témoignent les textes officiels encadrant et réglementant leur enseignement et leur pratique à l'école → **Partie 2, chapitre 1 p. 104.**

L'enseignement de certaines AP doit également respecter **la circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999** (complétée par plusieurs circulaires depuis 2000) relative à l'organisation des **sorties réalisées à l'école primaire**.

L'EPS n'est pas à confondre avec les APQ (activités physiques quotidiennes) généralisées par le BO n° 30 du 28 juillet 2022, qui visent notamment à développer les capacités motrices et les aptitudes physiques des élèves à des fins de santé et de bien-être. Les APQ doivent être mises en place durant 30 minutes les jours où il n'y a pas de séance d'EPS.

A. Enjeux, finalités et objectifs de l'EPS à l'école

→ **Partie 2 p. 101**

Si l'EPS possède des **finalités** et **objectifs** qui lui sont propres, son enseignement est au service des missions et des finalités de l'école, des priorités éducatives fixées pour chaque cycle d'enseignement, et de la construction du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Selon les programmes, la mission principale de l'école maternelle « est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité ». Les programmes du cycle 2 (C2) stipulent que « la maîtrise des langages, et notamment de la langue française, est la priorité ». Le cycle 3 (C3) « a tout d'abord pour objectif de stabiliser et d'affermir pour tous les élèves les apprentissages engagés dans le cycle 2, à commencer par ceux du langage », et doit assurer une meilleure transition entre l'école et le collège.

Tout au long du cycle 4, les élèves sont amenés à conjuguer, d'une part, un **respect des normes qui s'inscrivent dans une culture commune**, d'autre part, une **pensée personnelle en construction**, un développement de leurs talents propres, de leurs aspirations, tout en s'ouvrant aux auteurs, à la diversité, à la découverte.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture « définit les finalités de la scolarité obligatoire », en étant « composé de cinq domaines de formation qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire » :

- les langages pour penser et communiquer ;
- les méthodes et outils pour apprendre ;
- la formation de la personne et du citoyen ;
- les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
- les représentations du monde et l'activité humaine.

Et « chacun de ces domaines requiert la contribution transversale et conjointe de toutes les disciplines et démarches éducatives », donc de l'EPS.

Les contenus transmis en EPS en lien avec les AP supports répondent à des visées éducatives (ce qui est visé, recherché au plan éducatif) plus larges qui participent à la spécificité de l'EPS en tant que discipline d'enseignement. Les visées éducatives de l'EPS peuvent être formulées à plusieurs niveaux, du plus général au plus spécifique, et sur

ADMISSION
**2026
2027**

**NOUVEAU
CONCOURS**

L3

**Admis
au
CRPE**

EPS

Tout pour **réussir** l'épreuve écrite

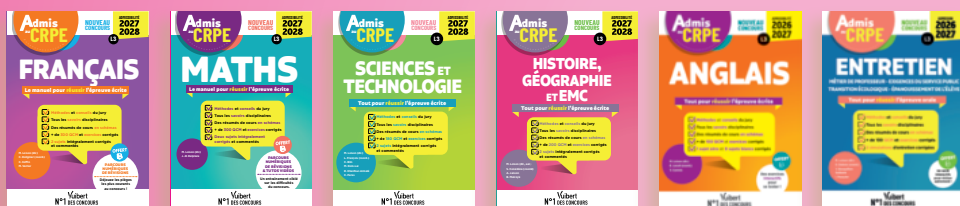
- ✓ **Méthodes et conseils** de formateurs en INSPE
- ✓ **Tous les savoirs fondamentaux** en fiches pour maîtriser le programme
- ✓ **Des résumés de cours 100 % visuels** pour mémoriser facilement
- ✓ **40 applications corrigées** pour s'entraîner de manière efficace

OFFERT



**50 QCM
interactifs
pour réviser
autrement !**

Dans la même collection



ISBN : 978-2-311-22119-0



20,90 €

N°1 **Vuibert**
DES CONCOURS